



Neutra

**CONVENTIONS HÔPITAUX**

**N'avancez plus le  
montant de votre facture  
d'hospitalisation.**

**Munalux**  
MUTUALITÉ NEUTRE



## **Vous êtes couvert par Neutra +, Neutra Confort ou Neutra Top ?**

- **Évitez le paiement de l'acompte pour les hospitalisations programmées**
- **N'avancez plus les montants de votre facture d'hospitalisation : nous nous chargeons de payer directement l'hôpital\***

### **Comment cela fonctionne-t-il?**

Si votre hospitalisation est programmée dans un établissement qui a une convention de collaboration avec notre assurance hospitalisation NEUTRA (liste disponible sur [www.munalux.be](http://www.munalux.be) ou sur simple demande au 081/250.760), vous nous contactez avant votre entrée à l'hôpital.

Vous recevez alors un formulaire reprenant une déclaration pour intervention de frais et un certificat médical qui devra obligatoirement être renvoyé complété et signé. C'est ce document qui permettra d'ouvrir le dossier d'indemnisation.

Dès réception, nous vous envoyons une attestation qu'il vous suffira de présenter lors de votre admission.

### **Vos avantages**

Suivant le type de contrat que vous avez souscrit, vous éviterez ainsi d'avancer des fonds parfois importants lors d'un séjour en chambre particulière.

De plus, l'hôpital nous transmettra directement votre facture, afin que nous lui versions le montant de notre intervention.

Après quoi, nous vous enverrons le détail de cette intervention et du solde éventuel restant à votre charge, que vous réglerez dans les meilleurs délais à l'établissement hospitalier.

*\* Suivant les conditions générales de votre contrat*

### **Plus d'infos ?**

081/250.760 - [info@munalux.be](mailto:info@munalux.be)  
[www.munalux.be](http://www.munalux.be)